REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

Délibération N° 2023/01

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Membres absents : 5
Membres représentés : 1

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances. **Sont présents :** M. Jean-Paul BILLES, Mmes Nathalie PIQUÉ, Jeanine VIDAL, Marie CIVIT, Marie-José TRITTEN, Marie-Hélène ARTIGUES, Nathalie ROCHAS, Chrystèle CARLOS, Jenny PALOFFIS, M. Blaise FONS.

Absent ayant donné pouvoir : Evelyne SARRAZIN

Absents excusés: Pascale PUY, Carine DEVOYON, Nadia RIBERA, M. Thierry ROUS.

Secrétaire de séance : Marie-José TRITTEN.

Date de la Convocation: 29 Mars 2023

N° DELIBERATION	OBJET	PROPOSITION	VOTE
2023/01	Vote du compte de gestion 2022	Approbation et vote du compte de gestion de l'exercice 2022 11 Voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention	Adoption à l'unanimité
2023/02	Vote du Compte administratif 2022 -	Approbation du compte administratif 2022 établi par le trésorier 10 Voix Pour / 0 Contre/ 0 Abstention	Adoption à l'unanimité
2023/03	Affectation du résultat de fonctionnement 2022	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 comme suit : Excédent de fonctionnement reporté compte 002 : 30 967.27 €	Adoption à l'unanimité

2023/04	Bilan annuel des acquisitions et cessions 2022	Approbation du bilan annuel des acquisitions et cessions 2022 annexé au compte administratif 2022 : Néant	Adoption
2023/05	Vote du budget primitif 2023	APPROUVE le budget primitif 2023 - Fonct Dép et recettes : 74 565.00 €	Adoption à l'unanimité
		- <u>Invest Dép et recettes</u> : 22 631.73 € 11 Voix Pour / 0 Contre / 0Abstention	

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 19/04/2023

Mis en ligne sur le site de la commune le : 19/04/2023